

Renvoi au comité des Finances de l'état de la vente des ornements des églises, adressé par l'agent national du district de Bruyères (Vosges), lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'état de la vente des ornements des églises, adressé par l'agent national du district de Bruyères (Vosges), lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 235-236;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16940_t1_0235_0000_16

Fichier pdf généré le 07/10/2019

5

La société populaire d'Anse, département du Rhône, fait part à la Convention nationale, que les deux frères Gonard, ci-devant membres du comité révolutionnaire de cette commune, ont fait don pour les pères et mères indigens des défenseurs de la patrie, l'un de 197 L, et l'autre de 200 L, qui leur avoient été payées pour leur traitement. La société observe que ces deux citoyens sont sans fortune, et que l'un est chargé d'enfans.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (6).

[La société populaire et républicaine d'Anse à la Convention nationale, s. d.] (7)

Egalité, Liberté, Fraternité

Représentans du Peuple français,

Les belles actions surtout dans une République naissante ne doivent pas demeurer dans l'oubli, parce qu'étant mises au jour elles servent d'exemple, et alors les sincères amis de la Révolution s'empressent de les imiter. C'est d'après ces sentimens que nous vous faisons part des deux dons suivans.

Les deux frères Gonard de notre société et qui ont été successivement membres du comité révolutionnaire de surveillance de cette commune venoient de recevoir leur traitement : l'un d'eux n'avoit reçu que 193 L. Il s'empressa de venir à la société en faire la remise entière en faveur des pères et mères indigens des défenseurs de la Patrie. Son frère jaloux d'imiter son exemple a fait pour le même objet un don de 200 L. Ces deux dons quoique peu conséquens sont d'autant plus méritoires, que ces deux frères sont des sans-culottes sans fortune, que le premier est chargé d'enfans et que tous deux avoient perdu beaucoup de tems pour remplir leurs fonctions. C'est sans doute avec de tels exemples qu'on prouve que le patriotisme ne consiste pas en de vains mots, mais dans des actions utiles et propres à faire triompher la République. Puissent les dons des deux frères Gonard servir d'exemple aux égoïstes qui ne font rien pour la chose publique et ça ira!

Vive la liberté. Vive la Convention nationale.

LACHAPELLE, *président*,
LAVERRUN, *vice-président*,
GERMAINE, *secrétaire*.

6

Les administrateurs du département du Bas-Rhin adressent à la Convention na-

tionale les états de deux envois faits par cette administration pendant la seconde année républicaine, à la Trésorerie nationale, en 16 caisses contenant 4 146 marcs 4 onces d'argent, 2 525 marcs une once galons d'or, 795 marcs une once galons d'argent, 3 489 marcs broderie d'or et d'argent, et 5 marcs 4 onces 12 deniers d'or, non compris les diamans, perles, pierres fines et autres objets. Ils joignent un autre état des matières métalliques et autres objets qui ont été envoyés à diverses destinations, au bas duquel état est celui des objets d'églises qui ont été vendus, et dont le produit est de 82 112 L, qui ont été versées dans la caisse de la régie nationale.

Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des revenus nationaux (8).

7

L'agent national près le district d'Apt, département de Vaucluse, annonce à la Convention nationale que l'administration de ce district a envoyé, le 21 Fructidor, à la monnaie de Marseille, 296 marcs 3 onces 69 deniers d'argenterie, provenant des églises de son arrondissement, qui, joints aux 2 002 marcs 3 onces 6 gros, envoyés aux différentes maisons de monnaie de la République, forment un total de 2 298 marcs 7 onces 4 gros.

Insertion au bulletin, et renvoyé à la commission des revenus nationaux (9).

8

L'agent national du district de Condom, département du Gers, adresse à la Convention nationale l'état des matières trouvées cachées dans la maison du nommé Goyen, dit Verduson, condamné à la peine de mort par le tribunal militaire, séant à Auch, dans le mois de Germinal dernier; cet état porte 13 pièces d'or pesant 3 onces 6 gros, 9 155 L en argent, 58 marcs 3 onces d'argenterie.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (10).

9

L'agent national du district de Bruyères, département des Vosges, fait part à la Convention nationale que les

(6) P.-V., XLVI, 234. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(7) C 321, pl. 1340, p. 19.

(8) P.-V., XLVI, 235. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(9) P.-V., XLVI, 235. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(10) P.-V., XLVI, 235-236. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

linges et ornemens des églises de ce district, qui avoient été estimés 11 352 L, ont été vendus 23 558 L, indépendamment des linges destinés aux hôpitaux, dont l'estimation se porte à 3 176 L 5 sols.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (11).

10

La société populaire de Caunes, district de Carcassonne [Aude], félicite la Convention sur son énergie; elle jure obéissance à ses décrets : elle annonce qu'elle a effacé les signes féodaux, et converti ses cloches en canons; elle a fait don à la patrie de 1 280 L, données à titre de secours à seize défenseurs de la liberté, 440 L 10 sols remis au département pour achat de capotes, 1 640 L 10 sols distribués aux braves défenseurs; un cavalier monté, armé et équipé, 72 chemises, 42 livres de charpie, 6 draps de lit, 6 chemises, 96 paires de souliers et 29 paires de bas, lesquels objets ont été envoyés aux armées; plus, 1 665 L 16 sols 6 deniers, pour concourir à la construction d'un vaisseau; plus, 1 118 livres de vieux linges envoyées au district; plus enfin, 767 livres de salpêtre aussi envoyées au district. Cette société termine ainsi : Voilà le produit des dons que nous avons fait à la patrie. En a-t-elle besoin de nouveaux? parlez; nos biens, nos vies sont à elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[La société populaire régénérée de Caunes à la Convention nationale, le 16 fructidor an II] (13)

Liberté Egalité ou la Mort

Citoyens représentans,

Cette société, toujours animée des vrais principes de la révolution, ne cesse d'admirer votre courage et votre énergie, avec laquelle vous avez déjoué l'horrible complot que l'infâme Robespierre et ses complices tramaient sourdement contre la liberté. Qu'aucun des scélérats qui ont trempé dans cette affreuse conspiration n'échappe au glaive de la justice nationale trop long-tems outragée.

Il est tems que le sol de la République ne soit plus infecté de ces hommes vils et corrompus, qui sous un voile faux de patriotisme ne cherchoient qu'à faire couler le sang des vrais amis de la Patrie pour nous redonner un tiran.

Dignes représentans d'un peuple libre, vous jouissez de notre entière confiance que vous méritez à tous égards. Nous demandons que vous restiez à votre poste pour achever le grand ouvrage de la Révolution et jusqu'à l'entière destruction des tirans.

Nous avons juré une entière obéissance à vos décrets, aucun de nous ne sera point parjure, vous avez ordonné d'effacer à jamais les signes de féodalité et de convertir nos cloches en canons pour terrasser les satellites des despotes coalisés, eh bien ! tout a disparu dans cette commune.

Tous les titres des cy-devants seigneurs ont été la proie des flammes,

Les cloches, argenterie, ornemens des cy-devants églises, marques de fanatisme et autres objets dans ce genre ont été remis à sa destination pour le bien de la chose publique,

Le besoin de la Patrie cest fait entendre dans cette commune peu fortunée, la majeure partie des citoyens et citoyennes n'a pas été sourde à sa voix. Chacun proportionnellement à ses facultés a fait des dons qui ont été déposés sur l'hotel de la Patrie, et du produit d'iceux :

1- Au commencement de la Révolution 16 volontaires furent de suite armés et équipés pour sa défense auxquels il fut remis à titre de secours provisoire 1 280 L.

2- 440 L 10 sols furent remis au département pour l'achat des capotes qui leur étaient nécessaires pour se garantir des rigueurs de l'hiver.

3- 1 640 L 10 sols ont été distribués aux parents de ses braves défenseurs.

4- Lorsque la trahison favorisa les vils esclaves du tiran d'Espagne à s'emparer des places fortes qui sont aux environs de Perpignan, au premier coup de tocsin 57 jeunes volontaires volèrent au combat pour les empêcher de souiller plus longtemps la terre sainte de la Liberté.

5- Un cavalier bon républicain a été monté, armé, équipé et envoyé à l'armée des Pyrénées Orientales pour la défense de la patrie, auquel a été donné 105 L à titre d'encouragement pour mieux combattre les satellites des despotes coalisés.

6- Aussitôt que le besoin de nos frères d'armes nous fut connu les objets suivans leur furent envoyés, savoir 72 chemises neuves, 42 livres de charpie, 6 draps de lit, 6 chemises vieilles, 96 paires de souliers et 29 paires de bas.

7- 1 665 L 16 sols 6 deniers ont été versés entre les mains du président de la société populaire de Carcassonne pour contribuer à la construction d'un vaisseau de ligne.

8- Dès que nous eûmes connoissance que la rareté du vieux linge entravoit la fabrication du papier si utile à la République, de suite 1 118 livres furent remises gratuitement au district.

9- Aussitôt que nous avons été instruits que la République avoit un besoin urgent de salpêtre pour précipiter la foudre sur ses ennemis, notre unique empressement a été d'organiser un atelier de salpêtre, qui nous en a produit dans ces

(11) P.-V., XLVI, 236. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(12) P.-V., XLVI, 236. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(13) C 321, pl. 1340, p. 22.